

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 11**

**Quorum : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du vendredi 19 décembre 2025  
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre  
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

**ABSENTS :**

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

**N°20\_191225**

**Objet : Accord de principe pour répondre  
à un appel à candidature (Attribution  
d'une dotation complémentaire) du  
Département des Bouches du Rhône  
relatif au Service Autonomie à Domicile**

**Date de la convocation :**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_20-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025

**Délibération n°20\_191225 :**

**Objet: Accord de principe pour répondre à un appel à candidature (Attribution d'une dotation complémentaire) du Département des Bouches du Rhône relatif au Service Autonomie à Domicile**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Le département des Bouches du Rhône a lancé un appel à candidature à destination des Services Autonomie à Domicile (SAD) pour obtenir une dotation complémentaire dans l'objectif, d'une part, de favoriser l'amplitude horaire élargie en semaine et les week-ends, et, d'autre part, d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels travaillant au sein de ces services.

Le CCAS d'Aubagne souhaite s'engager dans cette expérimentation pour les 2 axes visées par la manifestation d'intérêt en évaluant :

- une évolution de l'amplitude horaires des intervenantes,
- un développement d'une démarche réflexive et continue d'amélioration de la qualité de vie au travail,
- un renforcement des méthodes de recrutement et d'insertion,
- la matérialisation d'un parcours intégration des agents,
- le développement du tutorat,
- l'accompagnement des intervenants.

Cette dotation complémentaire est de nature à permettre de consolider le fonctionnement du Service Autonomie à Domicile tout en améliorant la qualité du service rendu aux bénéficiaires et la qualité de vie au travail des intervenantes aide et des intervenantes soins.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et suivants,

**VU** le cahier des charges établi par le Département des Bouches du Rhône,

**CONSIDÉRANT** l'appel à candidatures lancé par le Département des Bouches du Rhône visant l'attribution d'une dotation complémentaire aux services autonomie à domicile (SAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager ;

**CONSIDÉRANT** le souhait du C.C.A.S. de voir améliorer la qualité du service rendu à la population de la Commune par une meilleure prise en compte en compte des besoins des usagers du Service autonomie à domicile ;

**DÉCIDE:**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le principe du dépôt par le C.C.A.S. d'Aubagne auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône d'un dossier de demande de financement pour son Service Autonomie à Domicile (SAD) ;

**ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que cette autorisation est accordée sous réserve de validation du budget et du

Accusé de réception en préfecture  
 013-261300412-20251219-191225\_20-DE  
 Reçu le 19/12/2025  
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631  
 333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
 19/12/2025

maintien des dispositifs de financement proposés par le conseil départemental des Bouches du Rhône ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les dossiers relatifs à cet appel à candidature (attribution d'une dotation complémentaire) ainsi que tous les documents afférents à cette demande permettant d'en assurer la mise en œuvre effective ;

**ARTICLE 4 : D'INSCRIRE** la recette liée à cette subvention au groupe 2 – autres produits relatifs à l'exploitation du budget annexe SAD du CCAS (02204).

**ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251219-191225\_20-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=211523KKN191,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden  
t,OU=0002 261300412,2.5.4.  
97=#0C0F4E545246522D323631  
333030343132,O=CCAS AUBAGN  
E,C=FR  
19/12/2025